

### Mesures techniques

- Lors de la conception du stand, prévoir si possible un espace généreux pour garantir le respect de la distance minimale.
- Si les distances minimales ne peuvent être garanties, d'autres mesures doivent être prises, par exemple la séparation par des panneaux de plexiglas.
- Dans les zones de discussion sur le stand, les chaises et les tables doivent être disposées de telle sorte que la distance minimale de 1,50 m soit assurée.
- Prévoir suffisamment d'espace libre autour des objets exposés.

### Mesures d'hygiène

- Vos collaborateurs doivent se laver les mains régulièrement à l'eau et au savon.
- S'il n'y a pas de lavabos disponibles, les collaborateurs doivent se désinfecter régulièrement les mains.
- Les collaborateurs qui se sentent malades ou qui présentent des symptômes grippaux ne sont pas autorisés à travailler.
- Lors du montage et du démontage, les distances minimales entre les collaborateurs doivent être respectées si possible. Si cela n'est pas possible, le port de masques de protection est obligatoire.
- Les pauses doivent être échelonnées en fonction de la place disponible.

### Traçage des contacts

En cas de suspicion de contact avec une personne souffrant de Covid-19, les autorités cantonales peuvent demander des listes de traçage des contacts. Elles sont autorisées à contacter les collaborateurs et, si nécessaire, à ordonner une quarantaine.

Selon la taille de la manifestation, du salon ou de la foire, différentes possibilités existent pour collecter les données de contact. Les données de contact ne peuvent être collectées qu'à des fins de traçage et doivent être détruites après 14 jours de conservation obligatoire.

1. Enregistrement complet de tout le personnel concerné au moyen d'outils électroniques. Le contrôle des entrées se fait par un système d'accès.
2. Préréinscription des entreprises participantes et des collaborateurs présents par l'organisateur. Saisie de: nom, prénom, lieu de résidence et numéro de téléphone. Le contrôle de l'admission est effectué par le personnel de sécurité.
3. L'organisateur connaît les entreprises qui participent au montage et une personne de contact pour chacune d'elles. Les entreprises doivent pouvoir assurer une traçabilité rapide à l'aide de plans de déploiement.